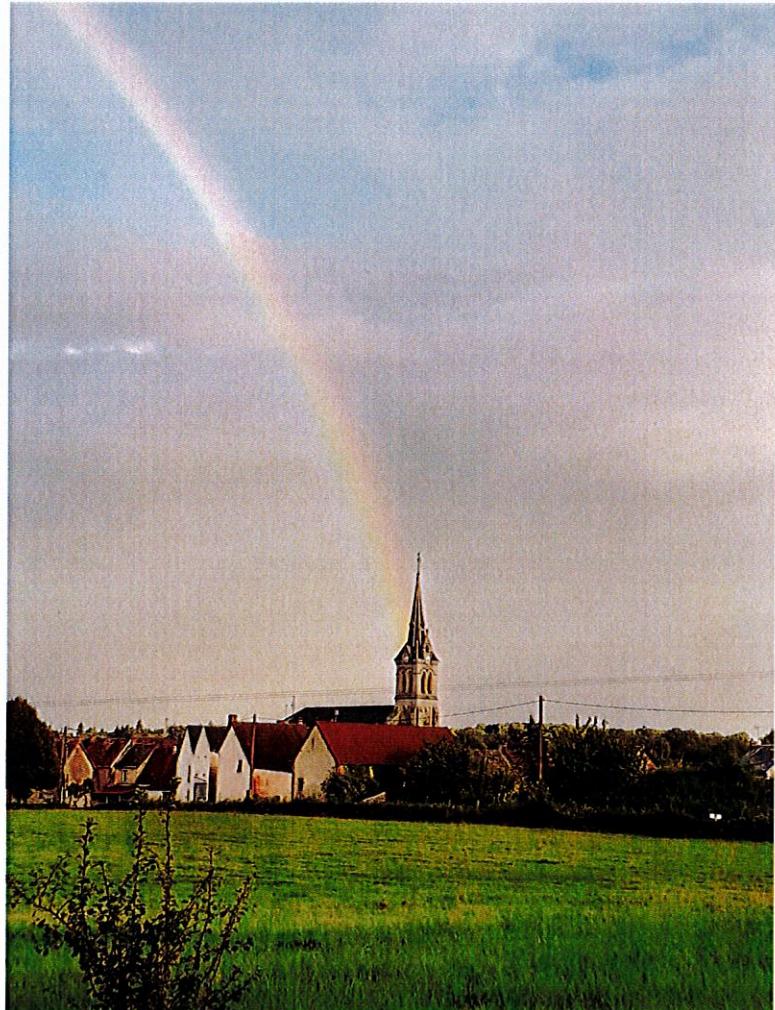


Bulletin Municipal

SANNAT

N° 28

Janvier 2023



SOMMAIRE

Le mot du Maire

Le Compte administratif et le Budget

Revitalisation centre bourg

La voirie rurale et communale

Affaires diverses

Infos pratiques

Collecte objets encombrants

Ecowatt

Ateliers numériques

Violences conjugales

A propos de l'école

La vie associative

- **A.P.E.I. Sannatoise**
- **ACCA de Sannat**
- **Sannat Loisirs**
- **E.S. Mainsat-Sannat**
- **S.H.P.**
- **Sannat en Fêtes**
- **Sann'Attractif**
- **Nos anciens combattants**

Festivités 2023

Le carnet de l'année 2022

Mot du maire

Bonjour à toutes et tous, cette année 2022 a permis un retour à une vie un peu plus normale, même si la covid est toujours là et nécessite de rester vigilant. Malheureusement, la guerre en Ukraine nous amène de nouveaux problèmes avec une inflation galopante qui grève le budget de tout un chacun. Malgré cela, le conseil a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts cette année comme c'est le cas depuis au moins 15 ans.

Le projet de centre bourg a bien avancé, en principe la majorité des travaux sera terminée fin mai. Nous avons travaillé sur différent volets d'actions afin de dynamiser le bourg. Un volet touristique avec le gîte et l'aire de camping-car, la mise en place de panneaux pédagogiques, la création de parcours VTT en collaboration avec le Cercle Cycliste Mainsat-Evaux. Un volet économique dans le but de soutenir notre commerce associatif par l'intermédiaire d'un accroissement de fréquentation apporté par le volet touristique. Nous avons également travaillé sur la mobilité avec l'aire de covoiturage et de camping-Car. Grâce à la qualité du projet et à l'excellent travail de notre secrétaire de Mairie, les partenaires financiers ont répondu présents avec des financements à hauteur de 75 à 80 %.

Merci à toutes les associations pour les différentes activités conviviales proposées l'an dernier. La réouverture de la salle des fêtes devrait permettre d'en faire de plus nombreuses cette année.

Il faut souligner l'ouverture d'un 3^{ème} poste de professeur des écoles ainsi que la réhabilitation de l'ancienne classe à côté de la cantine. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Sylvie FAYARD dans l'équipe éducative.

Force est de constater que la lutte contre la fermeture de l'école que nos prédécesseurs ont menée a porté ses fruits, elle est la source de la vitalité d'aujourd'hui dans notre commune.

Dans le courant de cette année, le conseil municipal et moi-même avons le souhait d'essayer de créer « un conseil municipal des jeunes ». Je profite de ce mot pour faire un appel à candidature. Il sera probablement ouvert aux jeunes de la commune de 9 à 18 ans, la tranche d'âge est à affiner. Le but est de leur expliquer simplement comment une municipalité fonctionne et d'avoir un retour de leur part sur leur vision de la commune afin de mettre en lumière des possibilités de projets que nous n'aurions pas perçu avec notre vision d'adulte.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023
ainsi qu'une bonne santé à tous !

Le Compte administratif et le Budget

Réajustement plan de financement

Le 05 février,

Les travaux et équipements pour la P'tite Coop et le Trait d'Union ont fait l'objet de demande de subvention de la commune au titre de la DETR 2020. Les travaux sont finis ;

Le plan de financement définitif est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Matériel type Restauration professionnelle	4 453,80 €	Appel à projet Ruralités Région	13 922,82 €
Matériel informatique	1 663,73 €	DETR 2020	8 353,70 €
Gros œuvre	7 801,50 €		
Plomberie / électricité	3 002,68 €	Autofinancement	5 569,13 €
Menuiseries	3 694,94 €		
Licence IV	4 500,00 €		
Cuve à eau	2 729,00 €		
TOTAL HT	27 845,65 €	TOTAL	27 845,65 €

Plan France relance pour la transformation numérique

Le 05 février,

Monsieur le Maire rend compte de l'acceptation des dossiers pour « la transformation numérique des collectivités territoriales »

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Création site internet d'information communale	2 616,00 €	Subvention Plan France Relance	8 814,32 €
Création site internet dédié à l'histoire et au patrimoine	2 823,60 €	Autofinancement	2 625,28 €
Numérisation du cimetière	6 000,00 €		
TOTAL TTC	11 439,60 €	TOTAL TTC	11 439,60 €

Orientations budgétaires

Le 05 février,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les grandes lignes budgétaires de la section de fonctionnement et invite les conseillers à faire part de leurs remarques pour mieux ajuster les montants aux besoins et ressources de la collectivité. Il souhaite aussi que les grandes lignes des investissements pour 2022 soient décidées.

Parmi les modifications notables en dépenses de fonctionnement, la crise sanitaire et un contexte de tension géopolitique implique de prévoir une augmentation significative des produits liés aux énergies : électricité, carburant, ...

L'augmentation substantielle des prix énergétiques se double aussi, d'un contexte inflationniste général qui tend à faire augmenter des postes tels que l'alimentation pour la cantine scolaire, le coût des matériaux et fournitures diverses. Il convient de pondérer ces hausses par une politique efficiente pour la gestion des deniers publics (révision des contrats d'assurance et de maintenance) et une volonté de sobriété et de gestion environnementale (mutualisation des bâtiments liés aux activités du bourg, mise en place de programmeurs énergétiques, ...).

L'autre volet environnemental relève de la section d'investissement ; il sera mis en place par des investissements dans les énergies propres par la couverture d'un bâtiment en photovoltaïque avec autoconsommation, toilettes écoresponsables. Ce volet énergétique s'inscrit au cœur d'un grand programme d'investissement sur l'année 2022 pour la revitalisation du centre bourg au niveau touristique (réhabilitation du logement de la poste en gîte d'étape, panneaux pédagogiques, jardin sensoriel, jeux pour enfants, aire de camping-car, ...), économique (création d'une halle marchande et déplacement de l'agence postale dans le multi commerce). Ce vaste programme de redynamisation du centre bourg est lancé sur l'année 2022, mais certains investissements ne se feront que sous réserve de subventions.

La commune continue aussi d'investir dans la voirie communale et les chemins ruraux.

Fixation des taux d'imposition

Le 31 mars,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à la loi de finances pour 2020 (article 1636 B sexies du code général des impôts) l'obligation du vote de la taxe d'habitation n'est plus mentionnée. Son taux n'est donc plus voté. Cette suppression de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert pour les communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en place d'un coefficient correcteur.

Dans le cadre de cette refonte, les taux suivants sont décidés pour 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,78 %
 - Dont part départementale : 22,93 %
 - Dont part communale : 11,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,56 %

Compte administratif et de gestion

Le 31 mars,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif et de gestion de l'exercice 2021 approuve celui-ci et statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation :

Résultat exercice 2021 : 131 532,17 €

Le résultat antérieur de fonctionnement étant de 137 474,95 €,

Le total à affecter est de 269 007,12 €

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :

Besoin de financement à la section d'investissement	85 397,43 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	183 609,69 €
Total	269 007,12 €

Vote du budget primitif

Le 31 mars,

Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi. Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 552 783 € pour la section de fonctionnement et à 704 778 € pour la section d'investissement.

Les chiffres du budget annexe "lotissement" s'élèvent respectivement à 92 443 € pour le fonctionnement et 92 443 € pour l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces budgets tels qu'ils lui sont présentés.

Don de l'association Sann'Attractif

Le 08 mai,

Mesdames Blouin, Bodeau et Sauthon font part du souhait de l'association Sann'Attractif de faire un don à la commune, celle-ci étant toujours prête à aider le multi commerce. Cette somme s'élèverait à 2 400,00 € sous forme de chèque. Elles décident de se retirer, toutes trois pouvant avoir intérêt dans l'affaire, étant membres actifs de l'association.

Subventions exceptionnelles

Le 08 mai,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle, émanant de « Sannat en Fêtes », nouvelle association communale. Il y a lieu que la commune investisse pour son amorçage pour qu'elle puisse ainsi mener à bien ses projets. Une subvention de 1 000 € lui est allouée.

Le 14 juin,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de demandes de subventions exceptionnelles, émanant respectivement de l'association de gymnastique Evahona, de l'association du Cercle Cycliste Mainsat Evaux et de l'association des Anciens Combattants de Sannat.

Gym Evahona nous sollicite car des licenciés sont domiciliés sur notre commune et, elle a des besoins de trésorerie exceptionnels pour équilibrer ses comptes du fait de la formation d'une nouvelle animatrice. Une subvention de 140 € est allouée.

Le CCME a pris quant à elle en charge l'organisation du championnat départemental des jeunes qui s'est déroulé le 11 juin 2022 à Sannat. Cet évènement a entraîné des frais de fonctionnement ; il apparaît légitime que la commune sur laquelle la course se déroule contribue financièrement à la réussite de cette manifestation. Une subvention de 250 € est allouée.

L'association des Anciens Combattants de Sannat ne bénéficie plus d'une quote part octroyée à l'occasion des collectes de bleuets lors des commémorations. Pour compenser cette perte, une subvention de 300 € leur est octroyée à la place des 250 € initialement prévus au budget 2022.

Amendes de polices

Le 19 septembre,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été attribué à la commune une subvention de 916,59 € au titre de la programmation des amendes de polices relatives à la circulation routière.

A sa demande, le SIVOM d'Evaux Chambon a établi une estimation pour renouvellement de signalisation qui s'élève à 1530,00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses signalétiques	1 530,00 €	Amendes de polices	916,59 €
		Autofinancement	613,41 €
TOTAL	1 530,00 €	TOTAL	1 530,00 €

Subvention de fonctionnement

Le 14 juin,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par délibération du 11 juin 2021, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une subvention mensuelle au Docteur Robert Sylvie jusqu'à fin juin 2022. Il convient ainsi, pour faciliter la continuité de son activité de réexaminer cette aide de la municipalité. Monsieur le Maire se réjouit des retours toujours aussi positifs et unanimes à l'encontre du Docteur Robert Sylvie. Il propose dans ce cadre de lui faire bénéficier d'une nouvelle aide de la municipalité visant à favoriser son exercice, mais souhaite qu'elle participe symboliquement aux frais de fonctionnement du logement. Madame Robert Sylvie avait déjà d'ailleurs proposé que sa participation puisse être proratisée au nombre de jours de sa présence par mois. Cette participation de sa part, outre le fait qu'elle permet de couvrir certains frais liés au fonctionnement du cabinet médical (nettoyage des locaux, frais d'électricité, d'occupation...), revêt aussi un sens plus global et vise à faire, que chacun, à son échelle, assume certaines charges, dans un esprit collaboratif et d'équité. Toutefois, il y a lieu de considérer que d'avoir des commerces et services de proximité sont une chose essentielle et qu'il est aussi des devoirs de la municipalité de favoriser cet exercice, au nom des services rendus aux administrés. Monsieur le Maire propose en conséquence de mettre en place pour 1 an une subvention au Docteur Robert Sylvie à hauteur de 335 € et ce, du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Invité à délibérer, sur proposition du Maire, le conseil municipal :
- Affirme qu'il est d'intérêt général de maintenir un service médical de proximité.
- Autorise en ce sens Monsieur le Maire, à verser, une subvention mensuelle de 335 € à Madame Robert Sylvie. La subvention sera versée en début de chaque mois, sur une durée d'un an, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

DETR 2022 pour agrandissement cantine scolaire

Le 19 septembre,

Suite au dynamisme de la commune depuis quelques années, l'effectif scolaire est en hausse et nous avons la joie de voir l'ouverture d'une 3^{ème} classe à la rentrée. Afin de ne pas enrayer cette dynamique, la commune entend mettre à disposition de l'école et des services liés comme la cantine, des bâtiments adaptés et fonctionnels. La commune n'a pu y répondre dans l'urgence que par l'occupation de la salle des fêtes pour la restauration scolaire comme pour l'école. Or, si ce développement réjouit la municipalité, celle-ci souhaite que sa salle des fêtes retrouve sa véritable finalité : animations culturelles, associatives, repas, locations privées, ... il s'agit d'un enjeu de vie sociale et la commune ne saurait s'en passer. C'est pourquoi, la commune entend pouvoir redonner sa fonction et mise sur l'agrandissement de la cantine et de l'école en parallèle (projet communautaire pour l'école).

Il convient de pouvoir répondre d'une manière pérenne et fonctionnelle à ce besoin d'agrandissement des structures. Les locaux de la cantine ne sont pas adaptés à la prise en charge de 30 à 40 couverts pour la simple et bonne raison que l'une des salles de cette cantine fait fonction d'entrepôt de matériels divers... il suffirait d'aménager cet espace de manière fonctionnelle et de le réhabiliter pour en faire un espace de réfectoire annexe au premier déjà en place.

Toutefois, s'il est prévu de rendre fonctionnelle et agréable cette salle, la commune ne saurait se soustraire aux impératifs d'amélioration énergétiques dans le cadre du dérèglement climatique. Les locaux ne se prêtent pas à des dispositifs novateurs (vu avec le syndicat mixte Est Creuse), mais, il y a lieu d'axer les travaux sur la mise en place de convecteurs nouvelle génération moins énergivores et programmables et, sur une isolation complète de la partie du local refait (isolation des murs par l'intérieur, diminution de la hauteur sous plafond et isolation du plafond). Il est à noter que les travaux n'affectant pas la cuisine, il n'y a pas besoin de fournir un plan d'équipements et de matérialiser les circuits « propre-sale » liés aux impératifs de la restauration collective.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Isolation, sols, peinture et faux plafond	13 628,35 €	Subvention DETR	11 816,34 €
Electricité et radiateurs programmables	3 252,14 €	Autofinancement	5 064,15 €
TOTAL	16 880,49 €		16 880,49 €

L'agrandissement de l'école n'étant pas encore réalisé, cette salle réaménagée sert actuellement de salle de classe.

Revitalisation du Centre Bourg

Réhabilitation du bâtiment « Noizat »

Le 5 février 2022,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la réhabilitation du bâtiment est l'un des volets de la revitalisation du centre bourg.

Pour ces travaux d'une enveloppe estimative inférieure à 65 000 € HT, diverses entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire fait part des entreprises ayant répondu :

- Partie gros-œuvre : Sarl Maleterre pour un devis de 15 857,00 € HT.
- Partie menuiserie : Sarl Menuiserie Bastier pour un devis de 7 377,00 € HT et entreprise Vial pour un montant de 11 016,89 € HT
- Partie charpente et couverture : Sarl Saintemartine pour un devis de 42 111,61 € HT.

Invités à délibérer, les conseillers municipaux :

- retiennent à l'unanimité les propositions des entreprises Sarl Maleterre, Sarl Menuiserie Bastier et Sarl Saintemartine pour les montants respectifs de 15 857,00 € HT (gros-œuvre), 7 377,00 € HT (menuiserie) et 42 111,61 € HT (charpente et couverture).

Contrôle technique et coordonnateur SPS pour le projet du Gîte de Sannat

Le 5 février 2022,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation du logement de la Poste en gîte d'étape par la commune, il a été décidé que la commune assurerait elle-même la maîtrise d'œuvre.

Toutefois, afin de veiller au respect de tous les points réglementaires et de coordonner les travaux en sécurité, elle a consulté des sociétés qui assureront à la fois le contrôle technique de la réhabilitation et la coordination sécurité et protection santé (SPS) dans le cadre de l'intervention des prestataires qui se verront attribués le marché de réhabilitation du bâtiment en gîte d'étape.

Parmi les offres des sociétés ayant répondu à ces missions de contrôle (société Apave, société Dekra et société Socotec), le conseil municipal retient l'offre de la société Apave sise à Domérat, la moins-disante, pour une prestation globale de 4 315,00 € HT (2 340,00 € HT pour la mission de coordonnateur SPS et 1 975,00 € HT pour la mission de contrôle technique).

Installation de panneaux photovoltaïques

Le 5 février 2022,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques par l'entreprise Grange Solaire de la Diège, il convient de délibérer.

Ce projet est subdivisé en 2 parties :

- Une location par le prestataire de la toiture du bâtiment « à la croisée des chemins » (surface d'environ 50 m²) et d'un espace technique d'une emprise de 2 m².
- Un contrat d'utilisation de l'installation solaire au bénéfice de la commune permettant l'autoconsommation et la revente du surplus d'électricité produite.

Le financement de cette opération sera assuré par le versement d'un loyer annuel sur une durée de 15 ans.

Les conseillers municipaux, après délibération, à l'unanimité : Acceptent l'intégralité du projet et autorisent le Maire ou les Adjoints à signer le bail de location et le contrat d'utilisation de l'installation solaire pour un loyer annuel dans la limite de 1 500 € HT.

Réhabilitation d'un ancien logement communal en gîte d'étape

Le 31 mars 2022,

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché de travaux pour la réhabilitation d'un ancien logement communal en gîte d'étape avait été décidé.

Ce marché en procédure adaptée a été divisé en 8 lots : gros-œuvre et désamiantage, menuiseries extérieures et serrurerie, menuiseries bois, plâtrerie peinture, sols souples carrelage faïence, plomberie, électricité générale, chauffage ventilation.

Il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises classées premières pour chaque lot selon les critères retenus (valeur technique de l'offre, délais et prix des prestations) :

- Lot 1 (gros-œuvre désamiantage) : l'entreprise Maleterre pour un total de 26 317,00 € HT
- Lot 2 (menuiseries extérieures et serrurerie) : l'entreprise Serru Bat pour variante en porte alu un total de 10 973,00 € HT
- Lot 4 (plâtrerie peinture menuiseries bois) : l'entreprise Giraud pour un total de 38 233,61 € HT
- Lot 6 (plomberie) : l'entreprise Trullen bâtiment pour un total de 14 526.34 € HT
- Lot 8 (chauffage ventilation) : l'entreprise Trullen bâtiment pour un total de 22 787,23 € HT

Monsieur le Maire rend compte que pour les lots 3 (menuiseries bois), 5 (sols souples carrelage faïence) et 7 (électricité générale), aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits et que ces lots du marché sont infructueux.

Monsieur le Maire propose que le marché soit relancé pour ces lots sans publicité mais avec mise en concurrence.

Construction d'une halle marchande.

Le 14 Juin 2022,

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché de travaux pour la construction d'une halle marchande avait été décidé. Ce marché en procédure adaptée a été divisé en 3 lots : maçonnerie, charpente couverture zinguerie bardage, électricité.

Il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes pour chaque lot selon les critères retenus (valeur technique de l'offre, délais et prix des prestations) :

- Lot 1 (maçonnerie) : l'entreprise Sarl Maleterre sise à Sannat pour son offre de base de 26 475,50 € HT ainsi que les options jugées pertinentes pour 4 716,00 € HT soit un total de 31 191,50 € HT.
- Lot 2 (charpente couverture zinguerie bardage) : l'entreprise Sarl Saintemartine pour un total de 78 934,07 € HT.
- Lot 3 (électricité) : l'entreprise 3elec pour un total de 14 241,66 € HT.

Module toilettes PMR écoresponsables

Le 14 Juin 2022,

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, le conseil municipal a choisi la création d'un module de toilettes PMR avec une technologie éco-responsable qui s'inscrit dans une politique environnementale et la préservation des ressources d'eau.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

	Kazuba	Sanisphère	Weko
Toilettes PMR écoresponsables	16 231,00 €	31 345,00 €	53 600,00 €

Toutefois, si les prix diffèrent, il convient de contextualiser ces offres.

En effet, si la technologie utilisée par la société Kazuba présente des similitudes avec la technologie utilisée par la société Sanisphère, elle présente l'inconvénient d'une maintenance plus lourde avec vidange du bac.

La société Sanisphère va en effet plus loin, par la mise en place d'un local technique et d'un procédé de lombricompostage permettant une véritable autonomie du processus.

La société Weko propose pour sa part, un procédé basé sur un traitement biologique d'une part et par l'électrolyse d'autre part. Ce procédé s'appuie aussi sur de nombreuses fonctions de contrôle technologique. Ces fonctions font appel en revanche à une consommation d'électricité et, en ce sens, l'impact environnemental n'est pas tout à fait négligeable.

Au regard de cet exposé, le conseil municipal retient la proposition de la société Sanisphère à hauteur de 31 345,00 € HT, proposition jugée la plus adaptée par son autonomie et son rapport qualité prix à satisfaire les besoins de la commune pour cette offre de toilettes PMR écoresponsables.

Réhabilitation d'un ancien logement communal en gîte d'étape

Le 14 Juin 2022,

Suite à la relance des lots infructueux pour la réhabilitation d'un ancien logement communal en gîte d'étape, le conseil municipal retient les entreprises les moins-disantes pour chacun des lots restants à attribuer au marché, à savoir :

- Lot 3 menuiserie bois : Sarl Menuiserie Bastier pour un total de 6 103,80 € HT.
- Lot 5 sols souples carrelage faïence : Sogeb Mazet pour un montant total de 12 558,10 € HT.
- Lot 7 électricité générale : Sas Yann'elec pour un montant total de 12 031,50 € HT.
- Lot 9 parquet : l'entreprise La clef des sols pour un montant de 3 991,25 € HT.

Adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés

Le 15 juillet 2022,

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement. Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives.

Il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA (cotisation en fonction du nombre d'habitants ; 130 € cette année). Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des thématiques Villes Amies des Aînés* ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Cet organisme nous a permis d'obtenir une subvention de 40 000 € pour la revitalisation du centre bourg.

**(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)*

Plan de financement « Centre bourg »

19 septembre 2022,

Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte d'un réinvestissement du centre bourg, la municipalité a décidé qu'il était nécessaire d'insuffler un développement touristique, économique, environnemental et social. Cette revitalisation doit se traduire par différents investissements phare : un gîte d'étape, une halle marchande, une aire de camping-car et de covoitage, un jardin sensoriel, la mise en place de panneaux pédagogiques... Pour ce projet global, des consultations ont été lancées pour les différents investissements prévus.

Le plan de financement définitif s'établit ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES ou FINANCEMENT	
Gîte (totalité des lots)	147 521,83 €	<u>Aides sur la globalité du projet :</u>	
Gîte coordinateur de travaux et contrôle technique	4 315,00 €	- Subvention DETR	236 274,01 €
Gîte équipement et matériaux pour menus travaux en régie	16 307,41 €	- Boos't commune	13 800,00 €
Bâtiment Noizat	65 345,61 €	- Fond Tourisme durable (plan de relance)	5 000,00 €
Halle marchande (marché)	124 367,23 €	- Fonds péréquation travaux Agence Postale	4 428,09 €
Halle marchande (équipement)	1 668,00 €	- Région Nouvelle – Aquitaine	50 854,33 €
WC PMR écoresponsables	31 345,00 €	- Fond d'Appui pour les Territoires Innovants Séniors	40 000,00 €
Travaux transfert Agence Postale	14 760,31 €	- Communauté de Communes	10 000,00 €
Instrument musicaux	1 380,00 €	Autofinancement	112 191,58€
Pierre « montoir »	2 830,00 €		
Aire camping-car/co-voiturage	43 476,65 €		
Panneaux pédagogiques	2 895,00 €		
Cuve à eau	2 417,97 €		
Jeux pour enfants	8 638,00 €		
Appareils fitness plein air	5 280,00 €		
TOTAL	472 548,01 €	TOTAL	472 548,01 €

La voirie communale et rurale

Élagage et broyage en bordure de voirie

Le 5 février,

Monsieur le Maire rapporte que, sur certaines voies communales, un défaut d'élagage et/ou de broyage en bordure des propriétés jouxtant la voirie nuit à la sécurité des usagers et entraîne une mauvaise visibilité pour les automobilistes. Il en est de même aux abords de certains chemins ruraux, ce qui nuit au passage des véhicules agricoles et au développement des chemins cyclo-pédestres.

De même, un grand nombre d'arbres menacent les lignes téléphoniques/électriques et prochainement celles de la fibre. La commune va devoir procéder à un état des lieux précis et à faire prendre conscience aux propriétaires des risques collectifs des arbres menaçant les réseaux (si besoin les enjoindre à les élaguer ou les abattre).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, approuvant à l'unanimité, les modalités suivantes :

- la mise en place d'un arrêté général concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres des propriétés riveraines des voies communales et chemins ruraux ou qui avancent sur ceux-ci,
- l'envoi d'un courrier de mise en demeure d'élaguer ou de broyer les plantations qui menacent la sécurité des biens ou des personnes,
- après un délai fixé en fonction du degré d'urgence, l'élagage ou le broyage des plantations pourra se faire d'office par la mairie,
- les frais d'élagage ou de broyage seront à la charge des propriétaires,
- un tarif de 80 € par heure, étant entendu que toute heure commencée sera due.

Aliénation d'une portion de chemin de Luard au Tirondet

Le 31 mars,

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame DE VISSER, propriétaires au Tirondet, Commune de SANNAT demandent l'aliénation d'une infime portion du chemin rural de Luard au Tirondet, dans le cadre de leur projet de tourisme.

Le Conseil Municipal accepte le principe de la vente au prix de 0.20 €/m² sous réserve que les intéressés prennent à leur charge l'intégralité des frais de bornage et sous réserve des conclusions du Commissaire enquêteur suite à la procédure d'enquête publique.

Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse

Le 5 février et 14 juin,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à jour du PDIPR par le Conseil Départemental de la Creuse.

Le Conseil Municipal demande l'inscription de chemins situés sur le territoire de la commune (publics ou appartenant au domaine privé de la commune).

Itinéraires concernés :

1. Grande Randonnée de Pays de la Combraille

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. Chemin des Bordes
2. Chemin de Fayolle aux Bordes
3. Chemin des Bordes au Tromp
4. Chemin de Louroux
5. Chemin de Mainsat à Sannat

Travaux de voirie

Le 14 juin,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de sociétés pour des travaux de renforcement de structures de chaussées sur la route du Masroudier et pour des travaux de voirie pour la création de l'aire de camping-car et de covoitage dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.

Quatre entreprises ont été sollicitées en ce sens : l'entreprise la Colas sise à la Brionne, l'entreprise Eurovia sise à Aubusson, le Sivom d'Auzances sis à Auzances et l'entreprise TPCRB sise à Saint-Sulpice le Guérétois.

N'ayant pas reçu d'offre de la part d'Eurovia, du Sivom d'Auzances et de TPCRB, les conseillers retiennent la proposition de la Colas à hauteur de 59 638,90 € HT.

Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Le 14 juin,

Tarifs décidés pour l'année 2022 après délibération du conseil municipal :

- 42,64 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 56,85 € par kilomètre et par artère en aérien
- 28,43 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Affaires diverses

Dissolution SIVOM

Le 5 février et 31 mars,

Monsieur le Maire informe que la dissolution du SIVOM a été voté le 28 janvier 2022 lors du conseil syndical.

Un groupe de travail a été mis en place pour préparer la dissolution. Pour rappel, le SIVOM emploie 3 titulaires et 2 contractuels. Les communes devront donc participer financièrement dans l'attente de leur classement.

La clé de répartition sera la suivante :

- 11,50 € / habitant de la commune la 1^{ère} année
- 16,00 € / habitant la 2^{ème} année
- 7,50 € / habitant la 3^{ème} année

La dissolution du SIVOM est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

Acquisition Karcher

Le 31 mars,

Le karcher ne fonctionne plus. Le conseil décide d'acheter un modèle à 799 € proposé par l'entreprise Boudet.

Méthanisation agricole

Le 31 mars,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société METHAGENETE a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune de Saint Julien la Genête.

Le conseil est appelé à formuler un avis sur le projet et adresser la délibération visée à Madame la préfète. Monsieur Alexandre Aubert s'est retiré le temps des délibérations pouvant avoir intérêt dans l'affaire.

Après débats et délibération, le conseil donne un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société METHAGENETE (Vote : 3 Pour ; 5 Abstentions).

Numérisation du cimetière

Le 14 juin,

La commune pouvant bénéficier d'un fonds à l'équipement numérique, plusieurs entreprises ont été sollicité pour des devis. Le conseil municipal a choisi la société Actium photographie, étant la plus adaptée aux besoins communaux.

Délégation d'attribution au Maire par le Conseil Municipal

Le 14 juin,

Afin de faciliter l'administration des affaires communales, le Conseil Municipal décide de confier les délégations suivantes à Monsieur le Maire :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 30 000 € hors taxes.
- Décider de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 10 ans.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière.

Requêtes de l'ACCA de Sannat

Le 15 juillet,

L'ACCA demande une subvention exceptionnelle entre 4 000 et 5000 €. En effet, l'association a l'opportunité de récupérer du matériel pour l'installation d'une chambre froide dans un bâtiment communal mais dépourvu de groupe réfrigéré. La subvention permettrait l'acquisition de ce dernier.

De plus, l'ACCA souhaite faire une zone de stockage dans ce même bâtiment.

Après délibération et vote : 6 voix Contre et, 5 voix Pour, les conseillers municipaux décident de ne pas donner suite au projet de chambre froide.

Concernant la zone de stockage, la municipalité souhaite attendre la création de la halle pour se positionner sur ce sujet.

Don d'argent

Le 16 septembre,

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité un don de 100 € de la part de Madame Jausion Westermann Sylvia sous forme de legs sans charges.

Communauté de Communes « Marche et Combrailles en Aquitaine »

Le 12 juillet 2022

Suite à la démission du Président, un nouveau bureau a été voté :



GUYONNET Gérard
Président
Maire de Saint-Pardoux-d'Arnet



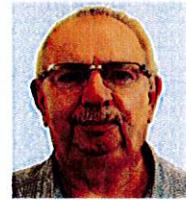
SIMONET Valérie
1^{re} vice-présidente
1^{re} adjointe de Bussière-Nouvelle
Attractivité - Accueil - Habitat



DUBSAY Jean-Claude
2^{me} vice-président
Maire de Saint-Priest
Finances - CLECT - Fiscalité directe locale



BERTHON Leïlla
3^{me} vice-présidente
Adjointe d'Auzances
Ressources humaines



GRASS ALAIN
4^{ème} vice-président
1^{er} adjoint de Saint-Silvain-Bellegarde
Développement économique



VENTENAT Marie-Françoise
5^{ème} vice-présidente
Maire de Mérinchal
Développement touristique



GRANGE David
6^{ème} vice-président
Maire de Sannat
Assainissement collectif et non-collectif
GEMAPI

MOUNAUD Patrick
7^{ème} vice-président
Maire de Flayat
Écoles



BIGOURET Jean-Jacques
8^{ème} vice-président
1^{er} adjoint de Bellegarde-en-Marche
Projet de territoire - Carte communale



RICHIN Denis
9^{ème} vice-président
Maire de Dantreix
Travaux - Gestion des déchets

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public lundi après-midi de 14h00 à 18h00 et du mardi au vendredi inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermeture le samedi
Tel : 05 55 82 30 57 Email : mairie.sannat@wanadoo.fr

Pour un rendez-vous avec Monsieur le Maire : merci d'appeler au préalable

Attention : avant tous travaux de modification ou de construction, pensez à vous adresser à la mairie.

SITE INTERNET : www.sannat.fr

OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires : Mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 – Mercredi de 8h30 à 13h00

Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h00

Tel : 05 55 82 09 41

Relevé du courrier à 12h

BASCULE PUBLIQUE

La clé est à retirer à la mairie

COURT DE TENNIS

	CARTES ANNUELLES		CARTES HORAIRES	
	ENFANTS jusqu'à 16 ans	ADULTES	ENFANTS jusqu'à 16 ans	ADULTES
COURT DE TENNIS	25 €	50 €	2 €	5 €

CIMETIERE

Obsèques (tarifs 2022)

	Caveau	Fosse
Inhumation, exhumation (Forfait)	150 €	200 €

Caveau communal (tarifs 2022)

	Droit utilisation fixe	90 premiers jours	Au-delà de 90 jours
Prix de la location	30 €	0,35 €/jour	0,70 €/jour

Concessions : 40 € le m²

Concession du cavurne : 60 € le m²

CONTRAT DE CONCESSION LOCATION D'UNE CASE CINERAIRE

Dans le columbarium du cimetière :

Pour une durée de 20 ans à date de signature, une case contenant deux urnes au maximum est louée au signataire ou à ses successeurs ayant-droit s'il y a lieu.

En contrepartie le concessionnaire-locataire versera un montant de 450 euros à la caisse du receveur municipal. Ils se composent de 25 euros valant concession du domaine public et de 425 euros valant coût de la location de la case.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarif de location	Habitants de la commune	Etrangers à la commune
Vin d'honneur ou Réunion - Petite salle - Ensemble	30 euros 80 euros	45 euros 110 euros
Repas, Banquet, Concours de belote	150 euros	200 euros
Location de mobilier - Tables - Chaises	0,65 euros 0,35 euros	1,30 euros 0,70 euros

PECHE A L'ETANG GIRAUD

Cartes annuelles	Cartes Jeunes (- 18 ans)	Cartes à la journée	
		Ouverture*	Suivants
30 euros	18 euros	10 euros	5 euros

* le jour de l'ouverture, la carte journalière est vendue sur place.

Les autres jours, les cartes sont disponibles :

- A la mairie
- A la Cahute
- A la P'tite Coop

La pêche à l'étang est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent détenant une carte de l'étang valide à seule condition que l'enfant pêche avec une seule canne sans moulinet.

BARNUM

Un barnum est disponible à la location pour les habitants de la commune. Le tarif est de 150 euros dans le cadre d'un évènement d'une journée. La location comprend le temps de montage et de démontage qui sont effectués par des personnes habilitées, désignées par la mairie. Les demandes seront étudiées au préalable pour acceptation avec prise en compte du terrain d'implantation envisagée et des contraintes, dans un souci de sécurité optimale.

DECHARGE DES FAYES

Il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour déposer les déchets, en présence de l'employé technique communal pour vérification. Deux créneaux horaires possibles, le lundi matin de 11 h à 12 h et le jeudi après-midi de 16h30 à 17h30.

PACS

Pour ceux qui souhaitent se pacser, les démarches se font en mairie.

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Désormais, pour obtenir une carte grise ou un permis de conduire, il faut se rendre sur le site suivant : www.demarches.interieur.gouv.fr

En ce qui concerne la Carte Nationale d'Identité ou le passeport, vous devez vous rendre à la mairie de Chambon sur Voueize ou d'Auzances.

CANTINE

Tarifs repas	Année scolaire
1 ^{er} enfant	2,95 €
2 ^{ème} enfant	2,55 €
3 ^{ème} enfant	2,20 €
Enfant occasionnel	3,50 €
Personnel	4,10 €
Personnes intervenantes dans le cadre périscolaire	4,10 €
Enseignant	5,40 €

VENTE ANCIENS TONNEAUX

Plusieurs tonneaux qui étaient stockés dans les bâtiments Noizat sont en vente pour ceux qui le souhaitent :

- Petits tonneaux : 20 €
- Gros tonneaux : 40 €
- Foudres : 150 €

URBANISME EN LIGNE

A compter du 1^{er} janvier 2022, les déclarations préalables de travaux, les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel, de permis construire, d'aménager et de démolir peuvent être déposées en ligne sous forme électronique (*).

Pour cela, la commune de *SANNAT* dispose d'un accès à la plateforme numérique mise en place par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Le site accessible à partir du lien suivant <https://gnau32.operis.fr/aacreuse/gnau/#/> permet à chaque utilisateur :

- De créer un profil utilisateur,
- De déposer une demande et les pièces annexes,
- De suivre l'évolution de l'instruction de celle-ci,
- D'échanger avec le service instructeur.

Le dépôt des dossiers sous format papier auprès de la mairie restera possible.

Pour tout renseignement, le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition.

(*) : *Les dossiers de demande portant sur des établissements recevant du public ne sont pas concernés par le dépôt sous forme numérique et restent soumis à une obligation de dépôt sous format papier.*

Adresses utiles sur la commune :

Cabinet médical :

Docteur ROBERT Sylvie

Présence le Jeudi toute la journée et le Vendredi matin

Tel : 05 55 82 20 79

Assistante maternelle :

MALETERRE Anne Marie

23 rue des Trois Fonds

23110 SANNAT

Tél : 05 55 65 67 90

Les artisans

SARL MALETERRE

Maçonnerie neuf et rénovation

Tél : 05.55.82.35.46

Email : sarl.maleterre@laposte.net

LELANDAIS David

Plâtrerie – Peinture ; Revêtements sols et murs ; Façades et nettoyage

Tél : 05.55.65.10.02 ou 06.72.97.27.60

Email : david.lelandais@outlook.fr

LE FLOHIC Virginie

Les pains de Virginie - Fabrication de pain et brioches

Tél : 06 87 60 60 92

Email : vleflohic312@gmail.com

DEPAUW Marianne et PENARD Sébastien

Les gourmandises de Maya – Confitures, Miel

Tél : 06 71 08 46 87

Email : lesgourmandisesdemaya23@gmail.com

MONGOURD Maryline

Jardin d'abeilles – Miel, pain d'épices

Tel : 06 85 37 82 85

Email : jardin.dabeilles23@gmail.com

TOURAND Marian
Auto-entrepreneur Electricité
Tél : 06.14.06.84.70

STOLS Robert et Monica
Photographie
Graphique Design
Céramique
Tél. 06 87 73 30 29
Email : rjmstols@gmail.com

FROMENT Cécile
Agent immobilier
Tél : 06.26.08.34.91
Email : cecile.froment@iadfrance.fr

MORELAND Gillian
Abessan immobilier
Tél : 06 34 98 67 65
<https://gillian-moreland.abessan.fr/>

Les commerces

Matériels agricoles Ets BOUDET
Ventes et réparations de machines agricoles, livraison de fuel domestique, ventes et réparations motoculture de plaisir
Tél : 05.55.82.30.90
<https://www.agriaffaires.pro/fr/boudet>

Food Truck - More than Frites
Vente à emporter : Fish & Chips, Hot dogs gastronomiques et Burgers gourmands
Tél: 07 77 85 63 93
<https://www.morethanfrites.com>

Epicerie associative La P'tite Coop / Bar associatif Le Trait d'Union
Dépôt de pains, viennoiserie et pâtisserie sur commande, épicerie, produits locaux, produits frais et surgelés
Tél : 09.75.60.17.42
Email : coopsannat@gmail.com

Si malencontreusement, votre entreprise n'est pas notée,
Venez-vous faire connaitre à la Mairie

OBJETS ENCOMBRANTS



La collecte des objets encombrants aura lieu en janvier et février 2023.
Les déchets qui peuvent être collectés sont les déchets volumineux, manipulables manuellement.
Uniquement : ferraille, électroménagers, matelas, sommiers, meubles.
Ils devront être sortis devant votre habitation la veille du jour de collecte.

La collecte s'effectuera **obligatoirement sur inscription**
(au plus tard 8 jours avant la date de collecte)



Pour vous inscrire il faudra nous renvoyer le coupon ci-joint, dûment rempli, UNIQUEMENT par courrier ou par mail. Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.

- par mail : sivomauzancesbellegarde@wanadoo.fr
- par courrier : SIVOM AUZANCES-BELLEGARDE 5 route de Sarcelles 23700 AUZANCES

JANVIER

Lundi 9 Janvier
BELLEGARDE / BOSROGER / LA CHAUSSADE

Mardi 10 Janvier
ST SILVAIN

Mercredi 11 Janvier
CHAMPAGNAT

Lundi 16 Janvier
LUPERSAT / MAUTES

Mardi 17 Janvier
BROUSSE / LE COMPAS / LIOUX-LES-MONGES / SERMUR

Mercredi 18 Janvier
ARFEUILLE-CHATAIN / MAINSAT

Lundi 23 Janvier
BUSSIÈRE-NOUVELLE / LA SERRE / ST DOMET

Mardi 24 Janvier
CHARRON / ROUGNAT

Mercredi 25 Janvier
FONTANIERES / RETERRE / SANNAT

Lundi 30 Janvier
CHARENSAT

Mercredi 31 Janvier
DONTREIX / LES MARS

FÉVRIER

Mercredi 1 Février
CHARD / LE CHATELARD

Jeudi 2 Février
AUZANCES

**EN CAS D'INTEMPORIES
LA COLLECTE SERA REPORTÉE
LE JEUDI SUIVANT.**

La collecte se fait à l'aide de deux camions, un pour la ferraille, l'autre pour le reste, et à des moments différents.
Attendre avant de téléphoner...



NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE COMPLÈTE _____

TÉL. _____

TYPE D'OBJETS ENCOMBRANTS À COLLECTER

FERRAILLE APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS MATELAS SOMMIERS MEUBLES

LES AUTRES DÉCHETS NE SERONT PAS COLLECTÉS !

PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

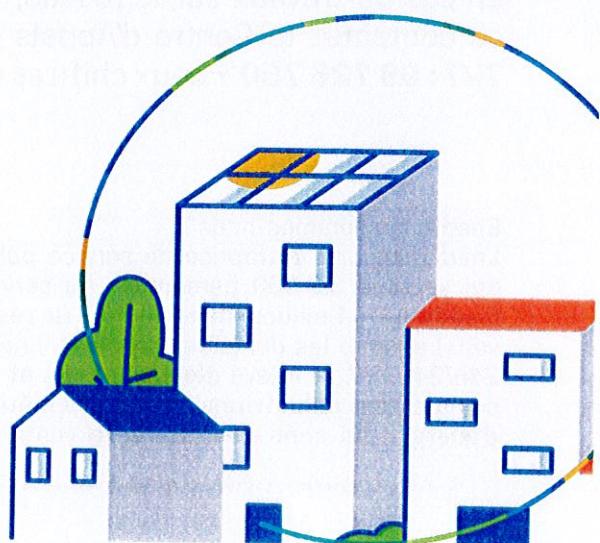
ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site [www.monecowatt.fr](http://WWW.MONECOWATT.FR) pour vous inscrire à l'**alerte « vigilance coupure »** et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h





EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure**
- **Prudence lors de l'utilisation de bougies**
- **Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées**
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.**
- **Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.**

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis par téléphone **24h/24, 7j/7 : 09 726 750 + deux chiffres de votre département.**

Enedis, qui sommes-nous ?

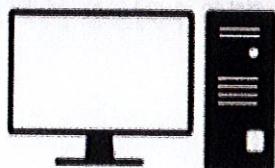
Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



J'aimerai faire mes
démarches en ligne,

Que
souhaitez-vous
apprendre ?

Mais aussi parler à
ma famille par les
réseaux !



Profitez d'ateliers
numériques gratuits

Contactez la Mairie 05 55 82 30 57
mairie.sannat@wanadoo.fr
ou Françoise KRAWICE 06 63 76 90 51



Cette action est financée pour le public éligible PTI par le Fonds Social Européen dans le cadre du
Programme Opérationnel National : Emploi et inclusion en métropole 2014-2020

Mais, c'est quoi ?

À partir du **Mercredi 1er Février 2023 14h30**,
à la mairie de SANNAT,
sont mis en place des **ateliers numériques**.

Gratuits grâce aux Pass' Numériques, vous découvrirez l'utilisation de l'ordinateur, du smartphone ou de la tablette, dans un but administratif et ludique.

Accompagnés par Françoise KRAWICE, ces ateliers auront lieu tous les mercredis après-midi.

Nous vous invitons à venir avec votre propre matériel portatif. Si toutefois vous n'étiez pas équipé, des ordinateurs portables ou tablettes vous seront prêtés durant les ateliers.

N'hésitez pas à venir découvrir ces ateliers gratuits et à prendre contact avec votre mairie ou Françoise KRAWICE.

Contacts :

Mairie : 05 55 82 30 57 - mairie.sannat@wanadoo.fr

Françoise KRAWICE : 06 63 76 90 51
fk88@protonmail.com



Ateliers numériques



Je réponds à mes besoins numériques

Monde numérique

→ L'ordinateur c'est quoi ?

Découverte de l'environnement Composants, périphériques, notions élémentaires sur l'environnement de l'ordinateur

→ Comment je l'utilise ?

Apprivoiser et utiliser la souris et le clavier

→ Comment je m'organise ?

Créer, gérer et retrouver des dossiers ou des fichiers

Internet

→ Je découvre Internet

Logiciels internet (navigateurs), faire une recherche

→ Je communique

Création boîte mail, envoi de mail, gestion boîte mail :
En visio avec Skype, Zoom, Messenger...

→ Je facilite les démarches en ligne

Découverte de France Connect, et présentation des différents services en ligne

Tablettes et Smartphones

→ Je découvre les outils

Découverte de l'environnement Composants, périphériques, notions élémentaires sur l'environnement Android, iOS (écran, icônes, applications...)

→ Je communique

Je fais des appels en Visio

→ Je maîtrise

Configuration de mon adresse mail, ajouter et supprimer des applications, prendre des photos avec mon appareil mobile

Bureautique

→ Je découvre le traitement de Texte

Découverte des bons outils pour les bons usages

→ Je manipule du traitement de Texte

Découverte du traitement de texte : mise en page, polices et astuces

Aller plus loin

→ Nettoyer mon ordinateur

Découverte des logiciels utiles pour l'ordinateur et le nettoyage

→ Cyber sécurité et cyberharcèlement

Comment éviter les piratages et prévenir le cyberharcèlement

→ E-réputation

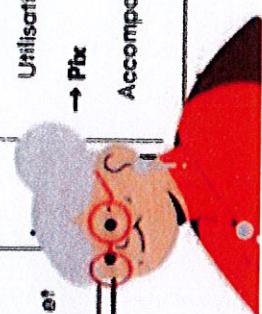
Comment gérer son image sur internet

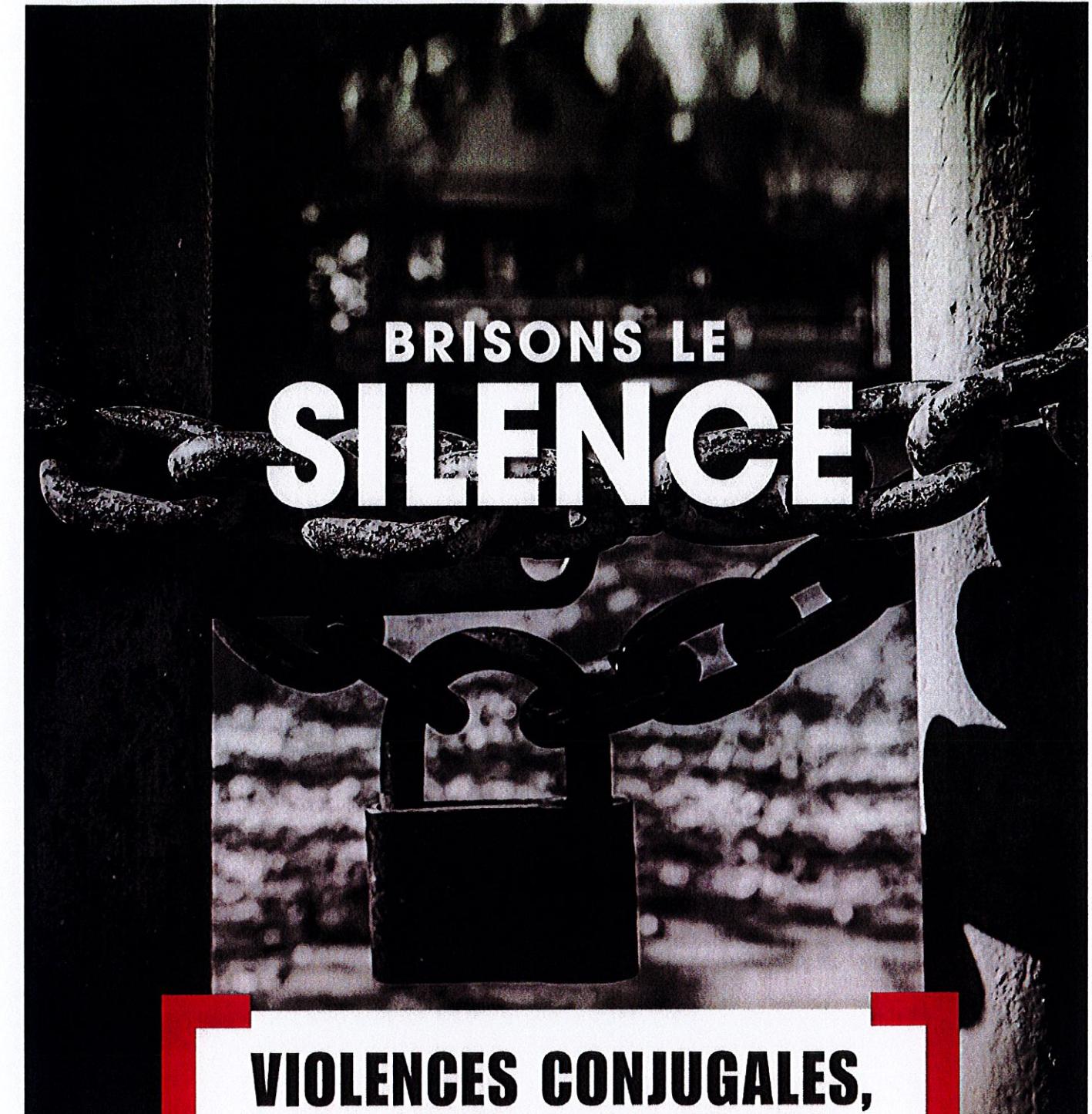
→ Insertion professionnelle

Utilisation de la plateforme JOB 23

→ Pix

Accompagnement à l'appropriation de pix





BRISONS LE SILENCE

VIOLENCES CONJUGALES, LA CREUSE S'ENGAGE

[ÊTRE AIDÉ(E), ORIENTÉ(E), ACCOMPAGNÉ(E)]

- INTERMÈDE 23 : écoute, accompagnement, soutien
06 49 47 11 13 • intermede@comiteaccueilcreusois.fr
- ARAVIC - FRANCE VICTIMES 23 :
informations et accompagnement sur le droit des victimes
05 55 52 39 81 • aravic23@wanadoo.fr
- CIDFF : centre d'information sur le droit des femmes et des familles
05 55 52 99 41 • cidff23@cidff-limousin.org
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL : accompagnement dans les démarches
05 44 30 25 02 • oserdemander@creuse.fr

Trouvez aussi de l'aide auprès des Lieux d'Accueil Relais :
BOURGANEUF : **06 31 86 68 07** • LA SOUTERRAINE : **05 55 63 35 95**

[EN CAS D'URGENCE]

- APPELER LES SECOURS : **17** ou **114** par SMS
- RECEVOIR DES SOINS : **15**
- BÉNÉFICIER D'UN HÉBERGEMENT D'URGENCE : **115**



Plus d'informations sur :
www.creuse.gouv.fr



3919

SIGNEAUX LES FAITS

Les violences sont punies par la loi, vous pouvez signaler les faits



- En vous rendant au commissariat de police ou à la gendarmerie. Vous pouvez être accompagné (par un proche ou membre d'association). Ou par courrier auprès du Procureur de la République.
- Demandez un récépissé que vous conserverez précieusement.
- Votre demande sera systématiquement prise en compte et vous serez assisté(e) dans vos démarches.



Le certificat médical

Tout médecin est tenu de vous fournir un certificat médical si vous le demandez. Il constitue une preuve des violences que vous subissez, qu'elles soient physiques ou psychologiques, conservez-le précieusement.

Les moyens de protection après une plainte

- Attribution d'un téléphone grave danger.
- Interdiction de contact pour votre conjoint.
- Eviction du conjoint du domicile.
- Mise en place d'un bracelet anti-rapprochement.
- Autorisation de dissimulation de votre adresse....



Demandez une protection de l'ordre

- Elle permet une protection complète et immédiate Mise à l'abri et sécurité physique, juridique et économique pour vous et vos enfants. Le juge peut ordonner des mesures qui concernent : une interdiction de contact, l'exercice de l'autorité parentale, l'attribution du logement et/ou la répartition des charges.

- Pour l'obtenir : Adressez une demande au juge aux Affaires Familiales. Il vous sera demandé d'attester de la vraisemblance des violences et du danger que vous encourez. Il n'est pas obligatoire d'avoir déposé plainte pour faire la demande.

Bénéficiez d'un accompagnement judiciaire

- Vous pouvez vous faire assister par un avocat (annuaire sur cnb.avocat.fr).
- Il est possible d'obtenir la prise en charge des frais de justice en fonction de vos revenus www.justice.fr/simulateurs/aide-juridictionnelle

Protégez vos enfants

- Les violences affectent gravement et durablement vos enfants, même s'ils ne le montrent pas. Des professionnels peuvent les accompagner.
- Vous pouvez quitter votre logement avec vos enfants, veillez cependant à en avertir les forces de sécurité.
- Sollicitez le juge aux Affaires Familiales qui fixera les modalités d'exercice de l'autorité parentale, éventuellement, une pension alimentaire et/ou une interdiction de sortie de territoire pour vos enfants.

Quelque soit votre nationalité ou celle de votre conjoint(e), vous avez des droits

Avec des documents justifiant les violences, vous pouvez obtenir une carte temporaire de séjour ou le renouvellement de votre titre.

PROTEGEZ-VOUS

d'accompagnement en Creuse

Intermède 23

Accueil de jour dédié et anonyme : écoute, accompagnement individuel et collectif, orientation, soutien et mise à abri. 1 avenue Manouvrier, Guéret - 05.87.08.70.99 - intermede@comiteaccueilcreusoisfr - Permanences à Aubusson, rdv mobiles dans le département sur demande.

Aravic France-Victimes 23

Accueil, écoute, informations sur le droit des victimes, aide dans les démarches juridiques, orientation, soutien et accompagnement à tout moment de la procédure. 17 pl Bonnyaud, Guéret 05.55.52.39.81 - aravic23@wanadoo.fr ; Permanences à Aubusson, Bourganeuf, La Souterraine

CDFF : Centre d'information sur le droit des femmes et des familles

Vous pourrez échanger, sur place ou par téléphone, avec une juriste formée à l'accueil des femmes victimes de violences. 1 av. Manouvrier, Guéret - cdff23@cdff-limousin.org 05.55.52.99.41 - Permanences à Aubusson, Bonnat, Bourganeuf, La Souterraine

CDAD : Conseil Départemental d'accès aux droits

Point d'accès aux droits, accueil, information, orientation. Palais de Justice, pl Bonnyaud, Guéret. 05.87.56.20.89 ou cdad23@outlook.fr

Conseil Départemental

Intervenant sociale en commissariat et gendarmerie. Ecoute, accompagnement dans les démarches, accueil, orientation, aide aux procédures et liens avec les forces de l'ordre. 05.44.30.25.11 ou 06.79.83.81.13. UTAS : Contactez vos assistants sociaux de secteur via la direction des actions sociales de proximité. 05.44.30.25.02 ou oserdemander@creuse.fr

Lieu d'Accueil Relais de Bourganeuf

Accueil, Ecoute, Orientation, Permanences de partenaires - Mairie - 06.31.89.68.07 ou accueil-social@bourganeuf.fr

Lieu d'Accueil Relais de La Souterraine

Accueil, Ecoute, Orientation, Permanences de partenaires - CCAS, 1, rue de l'Hermitage - 05.55.63.35.95

EVALUEZ VOTRE RELATION

Votre conjoint:

Respecte vos décisions, vos désirs et vos goûts	Votre relation est saine.
Accepte vos amis et votre famille	
A confiance en vous	
Est content(e) quand vous vous sentez espagnol(e)	
S'assure de votre accord pour ce que vous faites ensemble	
Vous fait du chantage si vous refusez de faire quelque chose	
Rabaisse vos opinions et vos projets	
Se moque de vous en public	
Est jaloux et possessif en permanence	
Vous manipule	
Contrôle vos sorties, habits, maquillage	
Fouille vos textos, mails, appels	
Insiste pour que vous lui envoyez des photos intimes	
Vous isole de votre famille et de vos proches	
Vous oblige à regarder des films pornos	
Vous humilie et vous traite de folle quand vous lui faites des reproches	
"Prète les plombs," lorsque quelque chose lui déplaît	
Menace de se suicider à cause de vous	
Menace de diffuser des photos intimes de vous	
Vous pousse, vous tire, vous giffe, vous secoue, vous frappe	
Vous touche les parties intimes sans votre consentement	
Vous oblige à avoir des relations sexuelles	
Vous menace avec une arme	

Vous n'êtes pas responsable des violences que vous subissez, vous n'êtes pas seul(e), des professionnels sont là pour vous accompagner, référez-vous aux structures d'accompagnement.

Le violentomètre

Outil conçu par le Centre Hubertine Auclert, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, la ville de Paris, le département de Seine-Saint-Denis et l'association En Avant Toute(s)

PRÉPAREZ VOTRE DÉPART



Trouvez une solution de relogement

- Vous pouvez accéder à un hébergement d'urgence ou à un logement temporaire dans un appartement sécurisé et meublé.
- Contactez Intermède au 06.49.47.11.13 ou au 05.87.08.70.99 ou faites le 115.



Sécurisez vos ressources

- Ouvrez un compte personnel avec une adresse différente de votre domicile conjugal. Vous pouvez obtenir une domiciliation auprès d'un CCAS ou d'Intermède.
- Rapprochez vous de votre CAF/MSA pour faire étudier vos droits au RSA même si vous vivez encore sous le même toit.



Mettez à l'abri vos documents importants

- Papiers d'identité, bulletins de salaire, documents bancaires...
- Conservez les preuves des violences que vous subissez (photos, vidéos, sms, certificats médicaux, dépôts de plaintes).
- Stockez les dans une boîte mail, en lieu sûr (avocat, proche, association) ou sur memodevie.org.

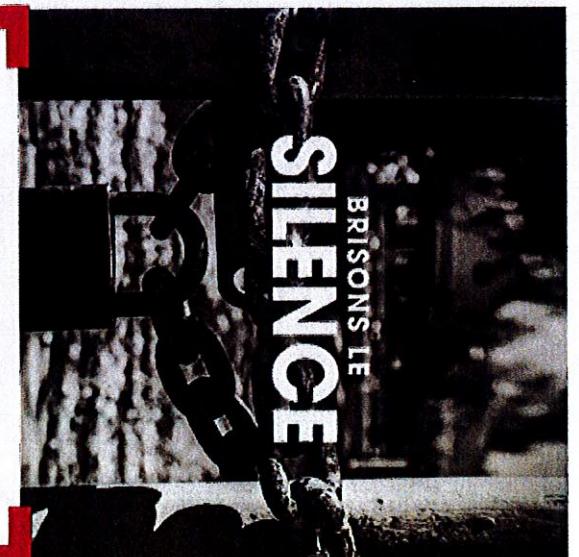
VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMÖN DE VIOLENCE, APPElez LE 3919



BRISONS LE

SILENCE

**VIOLENCES CONJUGALES,
LA CREUSE S'ENGAGE**



17 ou 114 par sms

Police/gendarmerie

ou par tchat sur signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

15	18	115
Urgences médicales	Sapeurs Pompiers	Hébergement d'urgence

**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

Liberté
Égalité
Fraternité



A propos de l'école...

Nous accueillons cette année 42 élèves : 1 élève en toute petite section, 9 élèves en petite section, 8 élèves en moyenne section , 4 élèves en grande section , 1 élève en cp, 6 élèves en ce1, 9 élèves en ce2 , 2 élèves en cm1 et 2 élèves en cm2.

Cet effectif est amené à croître car de nouveaux élèves sont attendus d'ici la fin de l'année.

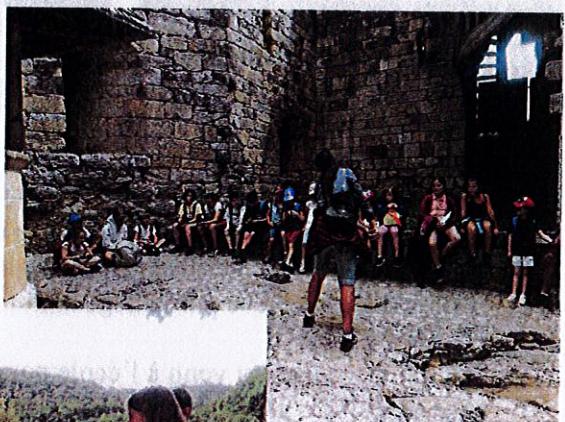
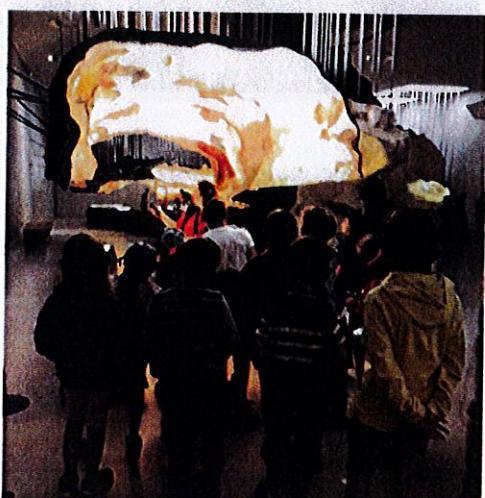
Bilan de l'année scolaire 2021-2022 :

Les enfants ont pu reprendre les séances de natation après 2 ans d'interruption dus au covid.

Les enfants ont pu profiter de 2 voyages scolaires :

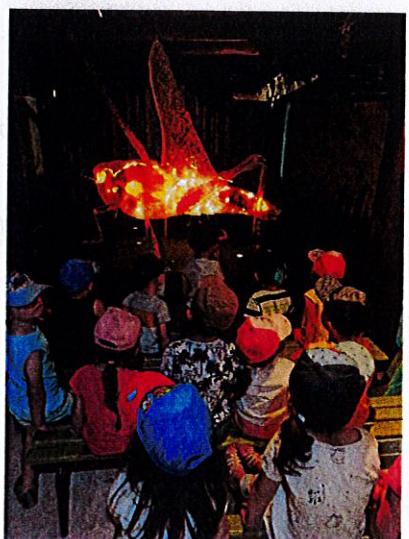
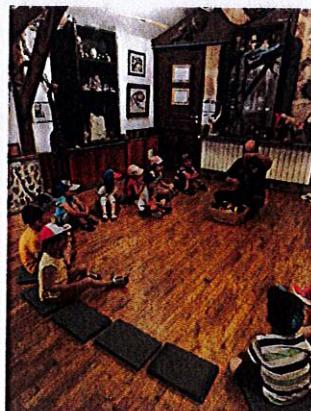
Voyage en Dordogne à Montignac pour la classe élémentaire les 22 et 23 juin 2022:

Découvertes du Château de Castelnaud, de la Roque Saint- Christophe et de la grotte de Lascaux



Voyage à Nedde le 17 juin :

Les enfants de maternelle ont visité la cité des insectes près de Vassivière.



Année scolaire 2022 – 2023

Cette nouvelle année est marquée par la création d'une troisième classe.

Une nouvelle classe a été ouverte et les locaux jouxtant la cantine ont été aménagés par la mairie pour y accueillir les élèves de CE2, CM1, CM2.

Madame Fayard Sylvie la nouvelle enseignante est donc arrivée à l'école en ce début d'année.

Nous avons donc réaménagé les espaces pour accueillir toutes ces petites têtes blondes.

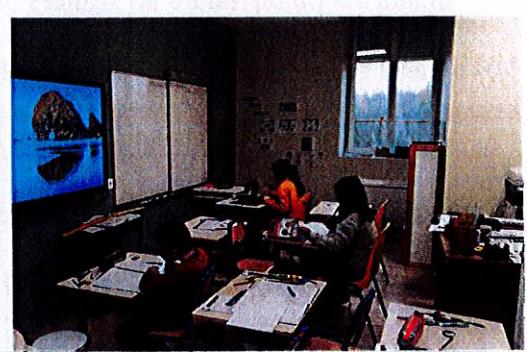
Classe des tps, ps, ms



Classe des gs, cp, ce1



Classe des ce2, cm1, cm2



Les enfants ont participé à la semaine du goût , les enfants de maternelle ont découvert différentes variétés de pommes puis ont fait une compote de pommes. Les enfants de gs, cp, ce1 ont travaillé sur l'eau et ont fait une salade de fruits, les enfants de ce2, cm1, cm2 ont fait un gâteau aux pommes, ce travail s'est achevé par la dégustation de jus de pommes au pressoir installé à « la petite coop ».

Un intervenant est venu à l'école pour nous faire découvrir l'athlétisme. Toutes les classes ont pu durant 8 séances faire de nombreux ateliers sportifs.

Le spectacle de noël a eu lieu le jeudi 15 décembre , petits et grands ont pu profiter d'un joli spectacle offert par l' APEI puis se régaler d'un délicieux goûter avec les croissants offerts par l'association Sannat Loisirs.

Comme chaque année les enfants toujours aussi sages ont été bien gâtés par le père noël qui leur a amené à chacun un beau cadeau (merci à l'association des parents d'élèves de l'école).

Le vendredi 16 décembre les enfants ont pu aller à la salle « La source à Evaux les Bains pour voir un film offert par la communauté de communes. A notre retour le père noël était repassé à l'école déposer de nouveaux jouets pour les classes.

Les calendriers de l'école sont encore disponibles auprès de la mairie ou de l'école au prix de 5 €.

*Les enfants et toute l'équipe éducative
vous souhaitent une bonne année*

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES SANNATOISE

Cette année encore l'APEI se mobilise pour organiser diverses manifestations : vente de gâteaux et crêpes lors du marché de la P'tite Coop, Repas pasta party, vente de chocolats de pâques, vente de porte-clés, lotos en ligne...

Grâce aux divers actions menées, nous avons pu :

- offrir un spectacle de Noël aux enfants,
- «aider» le Père Noël à offrir des cadeaux aux enfants,
- aider au financement des voyages scolaires,
- faire un don financier à l'école.

Le Bureau accueille cette année une nouvelle trésorière : Clarisse JACOB.

Nous remercions l'association SANNAT LOISIRS qui offre chaque année le goûter aux enfants après le spectacle de Noël.

Nous remercions tous les parents qui aident, soutiennent, s'impliquent auprès de l'APEI pour l'organisation et le bon déroulement des manifestations.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Bureau de l'APEI

ACCA de SANNAT

Comme chaque fin d'année, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'ACCA (organisation des battues, lâchés de gibiers, déterrage et chasse des « nuisibles »), et également Olivier Rouchon et sa famille pour la confiance qu'ils nous accordent, depuis plusieurs années, en faisant une demande de plan de chasse commune.

Cette année l'ACCA a organisé

- Une chasse à courre au lièvre le 5 Mars qui a été suivie d'un repas convivial.
- L'ouverture de l'étang Giraud le 1 mai, et la surveillance jusqu'au 11 Novembre, les cartes sont vendues par des membres du bureau, par la Mairie et par la P'TITE COOP. Le bénéfice des cartes a été partagé entre l'ACCA et la COOP, ce qui permet entre autres à la P'TITE COOP de fournir les lots pour le SANNATRAIL.
- Une journée conviviale à l'étang Giraud, avec un lâcher de truites, le 4 Juin, qui a été une grande réussite.
- Un concours de pétanque et une soirée fondu-frites à l'extérieur avec l'entente sportive MAINSAT-SANNAT et SANNAT en fête, qui a aussi eu du succès.
- Le 3^{ème} SANNATRAIL le dimanche matin de la Fête communale, avec SANNAT en fête, avec environ 65 coureurs qui ont pris le départ sur nos deux parcours de 15 et 7 km. De nombreux participants nous ont encore remercié pour l'accueil, la qualité des parcours, et les lots offerts. Cette reconnaissance est à partager avec nos bénévoles et nos sponsors que je tiens à remercier (par ordre alphabétique) :

Ets BOUDET, CONSEIL GENERAL de la CREUSE, CREDIT AGRICOLE, FDC23, GROUPAMA, SARL MALETERRE, LA P'TITE COOP, ETS SAINTEMARTINE, LES THERMES D'EVAUX les BAINS, ETS YANNELEC, Sans qui la qualité de l'organisation ne serait pas la même, j'espère qu'ils répondront « présent » pour le 4^{ème} SANNATRAIL.

- L'entretien de la cahute et de ses abords, le Samedi 20 Août ainsi que la réouverture du chemin du facteur entre Serre et Anvaux (qui avait déjà été ouvert une première fois l'année précédente par d'autres bénévoles).
- Une marche nocturne gratuite le samedi 27 Août.
- Quelques repas improvisés à la cahute.

Le nombre de sociétaire de l'ACCA est en légère baisse avec 41 cartes pour cette saison. En ce qui concerne les « nuisibles », si vous avez des dégâts causés par ces derniers, je vous invite à prendre contact auprès de Guillaume GATIER afin qu'il remplisse une Déclaration de dommages dus à la prédatation et qu'il remonte ces informations à la Fédération des chasseurs, pour permettre le maintien de ces animaux dans la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD), anciennement appelé animaux « nuisibles ».

Pour l'année prochaine on peut déjà vous donner rendez-vous pour :

- Samedi 4 Mars pour une chasse à courre au Lièvre avec l'équipage des Gorges de la Roseille, rendez-vous à partir de 10h pour le casse-croûte/café, pour conclure la journée on organisera un repas à la salle des Fêtes.
- L'ouverture de l'étang Giraud le 1^{er} Mai.
- Une journée conviviale à l'étang Giraud, début juin (en fonction de la possibilité de lâcher de truites).
- Le concours de pétanque et la soirée fondu-frites le 14 juillet.
- Le Sannatrail le dimanche 06 Août, qui devrait être sur deux nouveaux parcours (vous pouvez commencer l'entraînement !!!)

Pour conclure, l'ensemble du Conseil d'Administration de l'ACCA de SANNAT se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2023. En espérant vous retrouverez sur les différentes manifestations que les associations de la commune organisent pour maintenir un lien social si important dans nos petites communes.

En attendant, prenez soin de vous, et à bientôt.

Gilles BARRET

SANNAT LOISIRS

L'équipe de Sannat Loisirs vient vous souhaiter bonheur et santé pour l'année 2023.

En novembre dernier, Colette SEGAUT nous a quitté. Nous prenons part à la peine de sa famille. Nous garderons d'elle le souvenir d'une femme joviale qui a su s'intégrer vite à notre club.

En 2022, il y a eu quelques manifestations auxquelles la plupart des adhérents ont participé.

- 20 avril : Assemblée Générale – 30 personnes.
- 10 juin : repas d'été au Moulin Chancelier – 44 personnes.
- 17 décembre : bûche de Noël – 39 personnes.

Il faut ajouter à cela les mercredis « détente » coutumiers de l'association.

Pour l'année 2023, rien n'est prévu pour l'instant. Plusieurs membres du bureau souhaitent prendre du recul après leur investissement pour faire vivre l'association.

Le calendrier sera établi par un nouveau Bureau.

Le Bureau de Sannat Loisirs

ESMS

Entente Sportive Mainsat Sannat

Nouvelle saison pour l'ESMS et nouvelle année pour tous, l'ensemble des membres de l'Entente Sportive Mainsat Sannat vous souhaite leurs meilleurs vœux de santé joie et bonheur pour cette nouvelle année

Pour commencer un bilan rapide de la saison 2021/2022.

Une saison réussie pour l'entente : après plusieurs années en 3^e division et une montée manquée de peu plusieurs fois, l'équipe première termine en tête de son championnat et retrouve la 2^e division. L'équipe réserve fait elle aussi, une excellente saison terminant troisième de sa poule et ratant la montée d'un seul point. Du côté des féminines, toujours en entente avec l'ES Evaux Budelière, elle réalise une très belle saison se classant en milieu de tableau en championnat de première division et s'inclinant en finale de la coupe de la Creuse à 8 contre La Souterraine.

Côté associatif, le club participe toujours à l'animation des villages. A Sannat, nous avons organisé une randonnée pour Pâques et la journée du 14 juillet en inter-société. Quant à Mainsat, nous avons proposé un tournoi de sixte en Juin et un repas en Novembre.

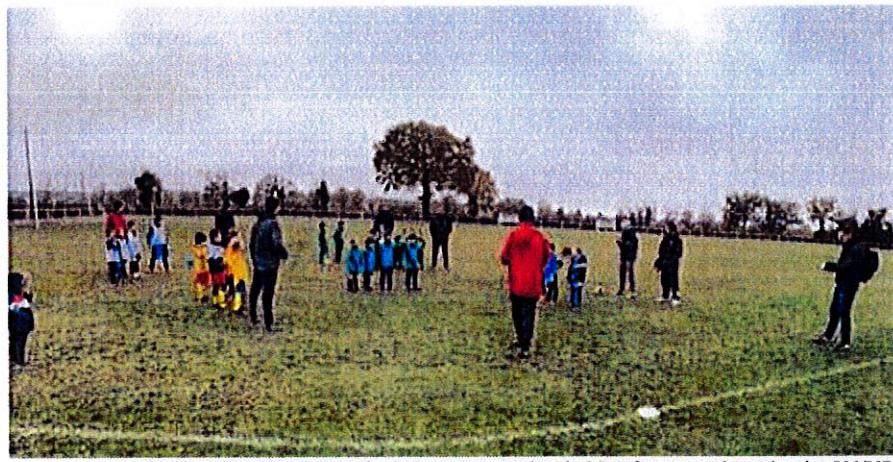
SAISON 2022/2023 Des Nouveautés à L'ESMS

Cette nouvelle et belle saison s'est ouverte en septembre pour le club. Grande nouveauté, l'école de foot pour les enfants reprend en entente avec le club de Peyrat la Nonière. De nombreux enfants de Sannat et de Mainsat participent à cette aventure dans les catégories de U6 à U11.

Grande première pour le club, avec la mise aux normes de l'éclairage du stade de Mainsat, les seniors masculins évoluent le samedi soir depuis le mois de Novembre.

Résultats mitigés à la mi-saison pour les garçons. L'équipe B, que l'on pensait armée pour jouer la montée dans les nouvelles poules de brassage, a eu beaucoup trop de blessés et de joueurs absents pour réaliser un bon début de saison. Elle termine dernière de sa poule et reste en 4^e division. Pour l'équipe 1, les résultats sont bons pour sa première saison en deuxième division, elle se classe actuellement quatrième du championnat. Concernant les filles, après avoir fini troisième de leur poule de brassage, elles évolueront de nouveau en première division cette année.

Après deux années sans championnat, le futsal est relancé par le district de la Creuse. Le club a engagé une équipe qui commencera la compétition en décembre.



Premier plateau sur le terrain de Sannat avec plus de 25 enfants pour la catégories U6/U7

Si l'aventure footballistique vous intéresse, joueuses, joueurs, dirigeantes, dirigeants, bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous pouvez contacter Jean Pierre Gamot, secrétaire au 06.98.35.09.32 ou Benoît Maleterre Co-président au 06.48.73.19.05

En espérant que cette année soit belle sportivement et humainement, le bureau et moi-même vous renouvellent tous nos vœux de bonheur, santé et réussite.

Le Co-président, Benoît Maleterre



L'année 2022 a permis à Sannat Histoire et Patrimoine de faire un point d'étape important. Toutes les connaissances accumulées, tout le savoir déniché, tout le travail produit, ou presque, ont pu être rassemblés dans un outil de communication unique, accessible à tous, partout, et gratuit : **un site internet**. Un précédent site existait, un peu différent, davantage outil d'information et de communication, mais il était quelque peu tombé en déshérence. Celui-ci est davantage une mini-encyclopédie sannatoise en construction, où la connaissance un peu éparses s'aggrègera progressivement, au fil du temps, pour former un tout.

Pour l'heure, des pages sont davantage garnies, notamment celles qui concernent l'histoire et le patrimoine, qu'il soit naturel avec beaucoup de photos, ou culturel avec de nombreux récits et la mise en valeur du patois, y compris avec des documents vidéo. Nous vous invitons, si vous ne l'avez déjà fait, à nous rendre à l'adresse suivante sannat-hotp.fr afin d'effectuer une petite visite, et éventuellement de nous adresser un commentaire. (*Un extrait de la page d'accueil du site figure en haut de cette page*).

Par ailleurs, nous avons enfin pu, après deux reports, nous rendre à Guédelon, dans l'Yonne, pour y voir se construire un château-fort. Les patoisants ont pu de nouveau échanger dans la belle langue de nos aïeux. Les curieux ont pu approfondir leur connaissance du Bourg grâce à deux balades commentées à l'occasion du 14 juillet et de la fête. Plus solennellement, nous avons pu rendre hommage aux morts sannatois d'une guerre plus lointaine, celle de 1870-1871.

Nous essaierons en 2023 de prolonger ces activités. Toujours bien entendu en complétant le site internet, mais aussi en offrant aux nostalgiques et aux amis de notre langue occitane un **nouveau spectacle théâtral en patois** à la mi-mars (samedi 18 à 19h30 et dimanche 19 à 15h) à la Salle des fêtes de Sannat. Si les participants potentiels sont suffisamment nombreux, **un nouveau voyage** pourra être proposé en juin. Plus proche, toujours sur le thème des châteaux, authentiques et creusois cette fois, ce voyage pourrait être préparé dans le cadre d'une conférence. Une autre conférence pourrait introduire une **visite commentée des « lieux saints » ...de Sannat**...qui, elle, s'inscrirait dans les animations de la fête.

Que **2023** soit l'année de la réussite de la Creuse, et celle du bonheur des Creusoises et des Creusois, en particulier des Sannatoises et des Sannatois !

Sannat en fêtes

Depuis 2019, les membres du foyer rural ainsi que ceux du comité des fêtes se sont interrogés sur leur devenir. À l'issue de plusieurs réunions, l'idée de créer une nouvelle association a émergé. L'association Sannat en fêtes a vu le jour lors de l'assemblée constitutive du 15 avril 2022 et a été annoncée au journal officiel le 24 mai 2022. L'objectif principal de celle-ci est d'organiser des manifestations de qualité afin de faire vivre notre si jolie commune.

Je tiens donc à vous présenter les membres du bureau qui ont œuvré depuis la création de celle-ci :

Présidente : Mme Florence Fouchet

Vice-Président : Mr Eric Chaumeton

Trésorier : Mr Nicolas Maleterre

Trésorière adjointe : Mme Aurélie Sauthon

Secrétaire : Mme Chloé Desseauve

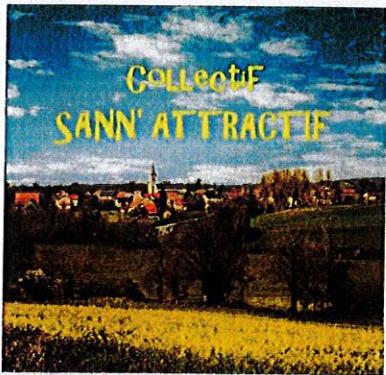
De nombreux membres nous ont rejoint et nous les en remercions vivement.

Le bilan de l'année 2022 est satisfaisant, les manifestations ont connu un réel succès, grâce aux conditions atmosphériques favorables. L'association a participé à l'organisation du 14 juillet conjointement avec la chasse et le foot. La fête patronale fut un week end festif proposant de multiples animations et un moment de convivialité rythmées par la banda du Réveil Vellois. Nous espérons que ce moment fort dans la vie de notre commune a pu vous apporter beaucoup de satisfaction.

Pour finir, merci à toutes les personnes qui participent à la vie de notre association avec dynamisme et bonne humeur.

Toute personne désireuse de nous rejoindre est la bienvenue.

Rendez-vous l'année prochaine lors de l'une de nos prochaines manifestations !



Nous ne reviendrons pas sur la nature et les objectifs de notre association « Sann'Attractif » et de ses deux services, le commerce alimentaire avec la « P'tite Coop », et le bar avec « Le trait d'union ». Nous l'avons largement fait dans les 2 numéros précédents de ce Bulletin municipal.

A la veille de notre troisième anniversaire, nous pouvons tirer un bilan positif des trois années passées. Les Sannatois (es) et leurs ami(e)s des communes voisines se sont appropriés ce multiservice par leur aide, en devenant bénévoles (une quarantaine, plus ou moins réguliers, mais fidèles), par leur fréquentation en qualité de clients, ou par leur participation à nos animations. Nous les remercions vivement. Ils étaient la raison de notre engagement, particulièrement ceux que l'âge ou les conditions de la vie rendent les moins « mobiles », et ils nous récompensent ainsi de nos efforts.

Grâce à nos prix compétitifs, que permettent la non-rémunération du travail effectué par nos soins, et la mise à disposition des locaux par la Commune, grâce à la variété et à la qualité de nos produits, qu'ils soient traditionnels, biologiques, ou locaux, grâce à notre fonction-relais de deux boulangeries-pâtisseries d'Evaux, de la boucherie de Mainsat, et du drive « A vendredi » de Chambon, nous offrons un ensemble de produits qui permet à tous de satisfaire une grande partie des besoins du quotidien.

Cet aspect essentiel de notre mission ne doit cependant pas faire oublier ce qui constitue notre deuxième raison d'être, participer au développement et au renforcement du lien social dans notre commune. Sann'Attractif le fait par le biais de son activité commerciale dont c'est aussi un des buts (« le dernier endroit où l'on cause... » et où l'on peut même, dans un recoin du bar, se procurer gratuitement des livres), mais également par son offre en matière d'animation, que ce soit seule, ou aux côtés des autres associations. Ainsi, comme l'année précédente, Sann'Attractif a organisé un concert, de style « jazz-band », animé par Francis Fowke et ses amis (vendredi 5 août) et un marché de printemps le jour de l'Ascension (jeudi 26 mai). Le chantier de la Halle nous a fait hésiter à renouveler le marché d'automne, mais cette imminente réalisation ouvre de belles perspectives de rassemblements festifs. Nous avons également participé à l'organisation de festivités publiques, comme le trail le jour de la fête (dimanche 7 août), ou le concert donné à l'église de Sannat par la « Chansonnette Mainsatoise » le 17 décembre. Nous avons collaboré à des festivités privées (un baptême le 28 mai ou des apéritifs, de mariage par exemple), et nous avons emmené des bénévoles et des clients visiter la brasserie « La Kreuze » à Anzême afin de faire connaître les producteurs locaux dont nous vendons les produits. Cette convivialité s'est étendue aux communes voisines avec notre participation à la confection des colis de fin d'année, à l'intention de leurs aînés.

A toutes fins utiles, pour ceux qui ne connaîtraient pas encore très bien cette nouvelle institution sannatoise, nous rappelons que l'épicerie et le bar sont ouverts tous les matins, sauf le lundi, de 8h30 à 12h30 (fermeture avancée à midi le samedi et le dimanche) et le vendredi après-midi de 16h à 19h.

Nos coordonnées pour nous joindre : Tel : 09 75 60 17 42



Mail : coopsannat@gmail.com Ou Multiservice Sannatois.

Excellente année à toutes et à tous.

La Collégiale de Sann'Attractif.

Les Anciens Combattants

Comme chaque année les enfants de l'école, les institutrices et Eric nous accompagnent au Monument pour les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre par les chants et la lecture du message du ministre des anciens combattants.

Nous les remercions chaleureusement, ainsi que toutes les personnes présentes avec qui nous sommes heureux de partager le pot de l'amitié. Cette année, accompagné de Monsieur le Maire, nous sommes allés partager notre traditionnel repas au Damier à Fontanières.

Au mois de décembre, nous avons eu le bonheur de compter parmi nous une centenaire, Madame Terrier Yvonne, qui réside dans la région parisienne auprès de ses enfants.

Mais notre association a été endeuillée par le décès de Monsieur Luzier Marcel. Il était notre trésorier pendant de nombreuses années.

Le Président

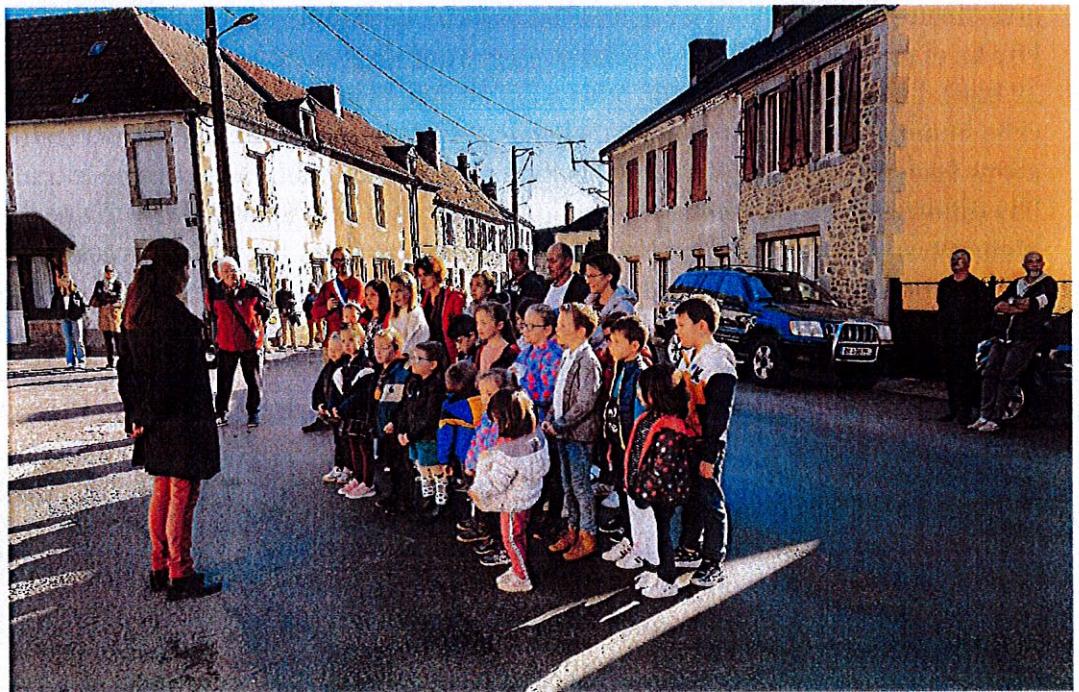


Photo de la cérémonie devant le monument le 11 novembre 2022



FESTIVITÉS 2023

A Sannat

- Samedi 14 janvier : Vœux de la municipalité
- Dimanche 15 janvier : Repas des Ainés de la commune
- Samedi 04 février : Concours de belote
- Samedi 04 mars : Chasse à courre - diner
- Samedi 11 mars : Repas des Grands-Mères
- Sam 18 et Dim 19 mars : Spectacle patois
- Lundi 10 avril : Chasse à l'œuf
- Vendredi 14 avril : Soirée festive jeunes-ados
- Samedi 22 avril : Randonnée - diner
- Samedi 13 mai : Soirée Blind test
- Jeudi 18 mai : Marché de producteurs
- Samedi 20 mai : Mini tour creusois cycliste
- Samedi 03 juin : journée conviviale autour de l'étang Giraud
- Samedi 10 juin : Voyage « visite de châteaux »
- Vendredi 14 juillet : Concours de pétanque - Fondu Frites

En juillet et aout : Apéro du vendredi soir sous la halle
à partir de 19h

- Samedi 29 juillet : Conférence et Assemblée générale SHP
- Vend 04 au Dim 06 aout : Fête patronale (Concert, Pétanque, Sannatrail, ...)

Samedi 28 octobre : Moules Frites

LE CARNET DE L'ANNEE 2022

Bienvenue à...

Nina PICAUD née le 10 mars

David LALLOT né le 12 mars

Elias MALETERRE né le 06 mai

Jade GLOMEAUD née le 01 aout

Mahé MALETERRE né le 22 décembre

Et...

**A tous les nouveaux arrivants sur la
commune**

N'hésitez pas à venir vous signaler en mairie

Souvenirs et regrets pour tous ceux qui nous ont quittés

Habitants la commune

Marcel LUZIER décédé le 4 juin 2022

Jean GIRAUD décédé le 25 août 2022

André COMBAS décédé le 23 décembre 2022

Nés à Sannat ou inhumés à Sannat

Simone MARTIN décédée le 1^{er} février 2022

Jacquelines MARCHON née LASSERRE décédée le 5 avril 2022

Daniel SOLNON décédé le 26 avril 2022

Gérard TERRET décédé le 4 mai 2022

Nadine VELUT décédée le 10 mai 2022

Huguette LOUBAUD née BITTARD décédée le 3 juin 2022

Colette SEGAUT née LECLERC décédée le 16 novembre 2022

Liliane BOURGOIS née PARROT décédée le 5 décembre 2022

Claudine MAEDER née GLOMAUD décédée le 23 décembre 2022



Bus
des Services

Accessibilité Projets Ecoute Solidarité
Idées Proximité Citoyenneté **Egalité** Soutien Idées
Citoyenneté Accessibilité **Proximité**
Solidarité Citoyenneté Idées

Ensemble agissons
et vivons mieux notre territoire

**Le bus des services est un guichet unique
itinérant pour faciliter l'accès de tous
les citoyens du territoire de Marche et
Combraille aux services du CAVL AGIR.**

Liste des services :

Accompagnement dans les démarches administratives
Aide à l'informatique
Réseau d'entraide sociale
Mobilité

07 48 88 34 96

www.cavlagir.com

@cavlagir



France services

**LE BUS SERA A SANNAT
DEVANT LA P'TITE COOP
LES VENDREDIS MATINS SUIVANTS :**

DATES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2023 :

06/01/2023

20/01/2023

03/02/2023

03/03/2023

17/03/2023

31/03/2023

Renseignements : 07 48 88 34 96